



Implenia

CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE IMPLENIA SA

MARDI 31 MARS 2026
À 10H30
JED EVENTS
ZÜRCHERSTRASSE 39
8952 SCHLIEREN

CHÈRES ACTIONNAIRES, CHERS ACTIONNAIRES,

Au nom du Conseil d'administration, j'ai le plaisir de vous inviter à notre Assemblée générale ordinaire du

Mardi 31 mars 2026
à 10h30
(ouverture des portes à 10h00)
JED Events
Zürcherstrasse 39
8952 Schlieren

Vous trouverez ci-joint les documents suivants :

- Convocation à l'Assemblée générale ordinaire
- Formulaire d'inscription et de procuration (y compris formulaire d'instruction)
- Enveloppe-réponse
- Lettre aux actionnaires avec les chiffres-clés de l'exercice 2025

Il est recommandé de se rendre sur place en transport publics. Un plan d'accès sera envoyé aux actionnaires inscrits avec la carte d'entrée.

Nous vous remercions de bien vouloir confirmer votre participation ou de donner procuration au moyen du formulaire ci-joint ou par voie électronique, via le portail en ligne de Computershare Suisse SA.

Pour toute question concernant le rapport annuel ou l'Assemblée générale ordinaire, veuillez contacter Luca Rossi, Head of Investor Relations, par téléphone au + 41 (0)58 474 35 04 ou par e-mail à luca.rossi@implenia.com.

Avec nos meilleurs salutations,
Implenia SA



Hans Ulrich Meister
Président du Conseil d'administration

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2025 et vote consultatif sur le rapport sur les questions non financières 2025

1.1 Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2025, après prise de connaissance des rapports de l'organe de révision

PROPOSITION Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport annuel ainsi que les comptes annuels 2025 d'Implenia SA et les comptes consolidés 2025 du groupe Implenia, après avoir pris connaissance des rapports de l'organe de révision.

EXPLICATIONS Dans ses rapports à l'Assemblée générale ordinaire, PricewaterhouseCoopers SA, en tant qu'organe de révision légal, a confirmé sans réserve les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice 2025. En conséquence, le Conseil d'administration propose d'approuver les comptes annuels et les comptes consolidés de l'exercice 2025.

1.2 Vote consultatif sur le rapport sur les questions non financières 2025

PROPOSITION Le Conseil d'administration propose d'approuver à titre consultatif le rapport sur les questions non financières pour l'exercice 2025.

EXPLICATIONS Avec l'introduction de l'article 964a du Code des obligations, Implenia est tenue d'établir un rapport sur les questions non financières. Les détails relatifs au respect de cette obligation figurent dans le rapport de durabilité 2025 (pages 38–97 du rapport annuel). En outre, le rapport sur les questions non financières doit être soumis à l'approbation de l'Assemblée générale dans le cadre d'un vote consultatif. Le vote porte sur les points mentionnés à la page 89 du rapport annuel. Des indicateurs de durabilité sélectionnés figurant dans le rapport non financier ont été vérifiés avec une assurance limitée par l'organe de révision PricewaterhouseCoopers SA.

2 Affectation du bénéfice résultant du bilan, distribution d'un dividende

PROPOSITION Le Conseil d'administration propose d'affecter le bénéfice résultant du bilan d'Implenla SA comme suit:

en milliers CHF	
Bénéfice reporté	552 658
Bénéfice annuel 2025	47 065
Bénéfice résultant du bilan disponible	599 723
– Distribution d'un dividende de CHF 1,40 brut par action nominative donnant droit à un dividende	(25 850) ¹
– Report à compte nouveau	573 873

1 Les actions détenues par la société ou l'une des sociétés du groupe au moment du versement du dividende ne donnent pas droit au dividende. Le montant indiqué du dividende peut ainsi être modifié en conséquence jusqu'à la date de référence. Au 31 décembre 2025, le montant total du dividende aurait correspondu à environ CHF 25,85 millions.

EXPLICATIONS Implenia SA, en tant que société mère du groupe, affiche à elle seule un bénéfice annuel d'environ CHF 47,1 millions (comme indiqué ci-dessus). Le résultat consolidé du groupe Implenia pour l'exercice 2025 s'élève à CHF 84,7 millions (pour plus de détails, veuillez vous référer au rapport financier complet). Il est proposé de renoncer à une attribution à la réserve des bénéfices, celle-ci dépassant déjà 20 % du capital actions. Il est proposé de distribuer un dividende ordinaire de CHF 1,40 par action donnant droit au dividende (soit CHF 25,85 millions au total). Le bénéfice non distribué de CHF 573,9 millions sera reporté à nouveau. L'affectation du bénéfice et la distribution du dividende ordinaire sont basées sur les comptes annuels vérifiés par l'organe de révision et soumis à l'approbation du point 1 de

l'ordre du jour. Si cette proposition est acceptée, le dividende sera versé à partir du 8 avril 2026. À partir du 2 avril 2026, les actions seront négociées ex-dividende (ex-date). La date déterminante pour le droit au dividende sera le 7 avril 2026 (date d'enregistrement).

3 Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2025

PROPOSITION Le Conseil d'administration propose d'accorder décharge aux membres du Conseil d'administration et aux membres de l'Implenla Executive Committee (Direction) pour l'exercice 2025.

EXPLICATIONS La décharge des organes responsables, c'est-à-dire des membres du Conseil d'administration et de la Direction, relève de la compétence intransmissible de l'Assemblée générale ordinaire conformément à l'art. 698 al. 2 chiffre 7 du Code des obligations. La société n'a connaissance d'aucun fait qui s'opposerait à une décharge complète.

4 Rémunérations

4.1 Approbation de la rémunération globale maximale du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2026 à l'Assemblée générale ordinaire 2027

PROPOSITION Le Conseil d'administration propose d'approuver, à titre de rémunération globale maximale pour les membres du Conseil d'administration, le montant de CHF 1.8 millions pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2026 à l'Assemblée générale ordinaire 2027.

EXPLICATIONS Durant la prochaine période de mandat, le Conseil d'administration demeurera composé, comme auparavant, de sept membres. La rémunération globale maximale proposée est augmentée de CHF 200 000 par rapport à l'année précédente, pour atteindre CHF 1,8 millions. D'une part, les rémunérations du président du Conseil d'administration et des présidents des deux comités (comité d'audit et comité de nomination et de rémunération) ont été augmentées. D'autre part, la participation en tant que membre de comités sera désormais également rémunérée séparément. Cette augmentation est proposée parce que la complexité et les responsabilités du Conseil d'administration ont fortement augmenté ces dernières années ; en outre, la rémunération supplémentaire pour la participation à des comités est conforme au

marché. De plus, la rémunération actuelle se situe par comparaison avec le groupe de pairs en dessous de la médiane et le niveau global de la rémunération du Conseil d'administration est resté inchangé depuis 2016.

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une rémunération fixe pour leur activité. Cette rémunération est versée à raison de deux tiers en espèces et d'un tiers sous forme d'actions bloquées d'Implenia SA. Le cours moyen de l'action d'Implenia SA au mois de décembre de l'année en question est déterminant pour calculer le nombre d'actions. Le transfert des actions intervient chaque année en janvier. Le montant maximum soumis pour approbation comprend en outre les cotisations sociales estimées, dans la mesure où elles sont supportées par la société, ainsi qu'une réserve minimale pour imprévus. Les principes régissant la rémunération des membres du Conseil d'administration sont énoncés aux art. 22a des statuts. De plus amples informations sur la rémunération des membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de rémunération.

4.2 Approbation de la rémunération globale maximale de la Direction pour l'exercice 2027

PROPOSITION Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 11 millions comme rémunération globale maximale des membres de l'Implenia Executive Committee (Direction) pour l'exercice 2027.

EXPLICATIONS Ce montant correspond à la rémunération globale maximale déjà approuvée

lors de l'Assemblée générale ordinaire 2025 pour l'exercice 2026. Il devrait se composer comme suit : salaire de base (CHF 3,5 millions), rémunération variable (CHF 5,5 millions) et assurances sociales, y compris autres composantes de la rémunération (CHF 2,0 millions). Comme l'année précédente, le comité exécutif d'Implenia se compose de sept membres.

La rémunération globale maximale proposée pour les membres de l'Implenia Executive Committee se compose d'un salaire de base annuel, de la rémunération à court terme liée au résultat (short term incentive, STI) et de la rémunération à long terme liée au résultat (long term incentive, LTI).

Le STI repose à la fois sur des objectifs financiers et sur des objectifs individuels. Le versement maximal est limité à 200 % du montant cible. Les objectifs financiers des Division Heads dépendent des résultats du groupe et des résultats de la division. Le montant maximal proposé comprend l'atteinte maximale possible des objectifs STI. Les versements effectifs varieront en fonction de l'atteinte des objectifs financiers et individuels. Au terme de l'exercice 2027, la société rendra compte du versement effectif dans le rapport de rémunération.

Le LTI, lié à la performance, est octroyé sous forme d'expectatives sur actions d'Implenia SA (performance share units, PSU), qui dépendent de l'atteinte de deux objectifs de performance (total shareholder return relatif et bénéfice par action) sur une période de performance de trois ans. Le montant maximal proposé pour le LTI correspond à une réalisation des objectifs à 100 %. Il s'agit là d'une approche équilibrée qui

tient compte de la possibilité que les PSU pourraient être sur- ou sous-performé à la fin de la période de performance de trois ans. La société évaluera la performance globale à la fin de la période de performance.

En outre, le montant maximum proposé tient compte de l'estimation des charges sociales de l'employeur et des cotisations aux plans de prévoyance, d'épargne ou à des institutions similaires, des primes d'assurance et des autres prestations accessoires ainsi que d'une réserve pour fluctuations de cours et imprévus.

L'Assemblée générale ordinaire du 26 mars 2024 avait approuvé une rémunération globale maximale de CHF 13 millions pour la Direction pour l'exercice 2025. Sur ce montant, CHF 9,758 millions (soit 75,1 %) ont été versés à la direction, dont 44.1 % de manière variable et 55.9 % de manière fixe. Pour l'exercice 2026, l'Assemblée générale ordinaire du 25 mars 2025 a approuvé une rémunération globale maximale de CHF 11 millions pour la direction. Après l'exercice 2026, la société indiquera le montant réel des rémunérations dans le rapport de rémunération.

4.3 Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2025

PROPOSITION Le Conseil d'administration propose d'approuver à titre consultatif le rapport de rémunération 2025.

EXPLICATIONS Le rapport de rémunération expose les principes de la rémunération du Conseil d'administration et de l'Implenia Executive Committee ainsi que les informations relatives à la rémunération intervenue en 2025. Ce vote n'a pas de caractère contraignant.

5 Élections

5.1 Réélection des membres du Conseil d'administration et du président du Conseil d'administration

PROPOSITION Le Conseil d'administration propose l'élection individuelle des personnes suivantes pour une durée de mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire:

- a) réélection de Hans Ulrich Meister en tant que membre et président du Conseil d'administration ;
- b) réélection de Henner Mahlstedt en tant que membre du Conseil d'administration ;
- c) réélection de Kyrre Olaf Johansen en tant que membre du Conseil d'administration ;
- d) réélection de Barbara Lambert en tant que membre du Conseil d'administration ;
- e) réélection de Judith Bischof en tant que membre du Conseil d'administration ;
- f) réélection de Raymond Cron en tant que membre du Conseil d'administration ;
- g) réélection de Marie-Noëlle Zen-Ruffinen en tant que membre du Conseil d'administration.

EXPLICATIONS Avec l'Assemblée générale ordinaire du 31 mars 2026, le mandat d'un an des membres actuels du Conseil d'administration arrive à échéance. Tous les membres se représentent pour un nouveau mandat ; Hans Ulrich Meister se représente également à la réélection en tant que président du Conseil d'administration.

5.2 Réélection des membres du Comité de rémunération

PROPOSITION Le Conseil d'administration propose de réélire individuellement, en tant que membres du Comité de rémunération, pour une durée de mandat qui s'achèvera au terme de la prochaine Assemblée générale ordinaire et sous réserve de leur réélection préalable au Conseil d'administration, les personnes suivantes :

- a) réélection de Marie-Noëlle Zen-Ruffinen en tant que membre du Comité de rémunération ;
- b) réélection de Raymond Cron en tant que membre du Comité de rémunération ;
- c) réélection de Kyrre Olaf Johansen en tant que membre du Comité de rémunération.

EXPLICATIONS Avec l'Assemblée générale ordinaire du 31 mars 2026, le mandat d'un an des membres actuels du comité de rémunération arrive à échéance. Tous les membres du comité de rémunération se représentent pour un nouveau mandat.

5.3 Réélection du représentant indépendant

PROPOSITION Le Conseil d'administration propose de réélire Cabinet Juridique Keller SA, à Zurich, en tant que représentant indépendant pour une durée de mandat qui s'achèvera au terme de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

EXPLICATIONS Cabinet Juridique Keller SA a confirmé à l'attention du Conseil d'Administration qu'elle dispose de l'indépendance requise pour exercer ce mandat.

5.4 Réélection de l'organe de révision

PROPOSITION Le Conseil d'administration propose de réélire PricewaterhouseCoopers SA, à Zurich, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2026.

EXPLICATIONS L'organe de révision a confirmé au Conseil d'administration qu'il dispose de l'indépendance nécessaire pour exercer son mandat. PricewaterhouseCoopers SA est l'organe de révision de la société depuis l'exercice 2006 et Patrick Balkanyi occupe la fonction d'auditeur responsable depuis le 1er janvier 2024. Le Conseil d'administration a décidé de remettre au concours le mandat de révision au plus tard en vue de l'exercice 2028.

DOCUMENTS

Le rapport de gestion 2025, composé du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés, du rapport de durabilité, du rapport de rémunération ainsi que les rapports de l'organe de révision peuvent être consultés à compter du 4 mars 2026 sur le site Internet

<https://implenia.com/en/investor-relations/annualreport/2025>.

CONVOCATION ET CARTES D'ENTRÉE

La convocation comprenant le formulaire d'inscription pour la commande d'une carte d'entrée et un formulaire de procuration sera envoyée par courrier aux actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote au 6 mars 2026, 17h00 ; l'envoi interviendra à la dernière l'adresse figurant au registre des actions. Les actionnaires qui s'inscriront au registre des actions après cette date, mais avant le 25 mars 2026, 17h00 au plus tard, recevront la convocation à l'Assemblée générale ordinaire qui leur sera envoyée, à partir du dès le 26 mars 2026. La date d'enregistrement des droits de vote à l'Assemblée générale ordinaire est fixée au 26 mars 2026 à 17h00. Aucune inscription ou radiation avec droit de vote ne sera effectuée dans le registre des actions du 26 mars 2026 au 31 mars 2026 inclus.

PROCURATION

Les actionnaires peuvent se faire représenter par une personne de leur choix ou par la représentante indépendante, Cabinet Juridique Keller SA, case postale 1889, 8027 Zurich, en utilisant le formulaire de procuration qui leur est remis avec la présente convocation, et lui donner des instructions. Les procurations destinées au représentant indépendant peuvent être envoyées soit directement à son adresse mentionnée ci-dessus, soit au registre des actions d'Implenia SA (adresse : Computershare Suisse SA, ImplenSA, case postale, 4601 Olten, Suisse).

Les procurations et instructions peuvent également être envoyées au représentant indépendant par voie électronique via le portail en ligne de Computershare Suisse SA www.gvote.ch. Le vote électronique à distance via le portail en ligne de Computershare Suisse SA est possible de 7h00 le 9 mars 2026 à 23h59 le 29 mars 2026.

Remarque importante

Il est possible de transmettre électroniquement des procurations et instructions de vote pour l'Assemblée générale ordinaire 2026 au plus tard jusqu'au 29 mars 2026, à 23h59. Si vous transmettez des instructions au représentant indépendant aussi bien par voie électronique sur le portail Investisseurs que par écrit, seules les instructions électroniques seront prises en compte.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter Computershare Suisse SA, qui gère le portail en ligne, par e-mail à l'adresse business.support@computershare.ch ou par téléphone au numéro + 41 62 205 77 50 (de 9h00 à 16h00).

PUBLICATION

La date de la convocation publiée à la Feuille officielle suisse du commerce, l'organe de publication statutaire, est déterminante.

Ce document est une traduction inofficielle du texte original allemand. En cas de litige, la version allemande fait loi.

Le Conseil d'administration
Glattpark (Opfikon), 9 mars 2026

Implenia SA

Thurgauerstrasse 101a
8152 Glattpark (Opfikon)
Suisse

T + 41 58 474 74 74
implenia.com